

La ville de Grand'Rivière a prescrit l'élaboration de son PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juillet 2015, complétée par la délibération du 26 février 2016.

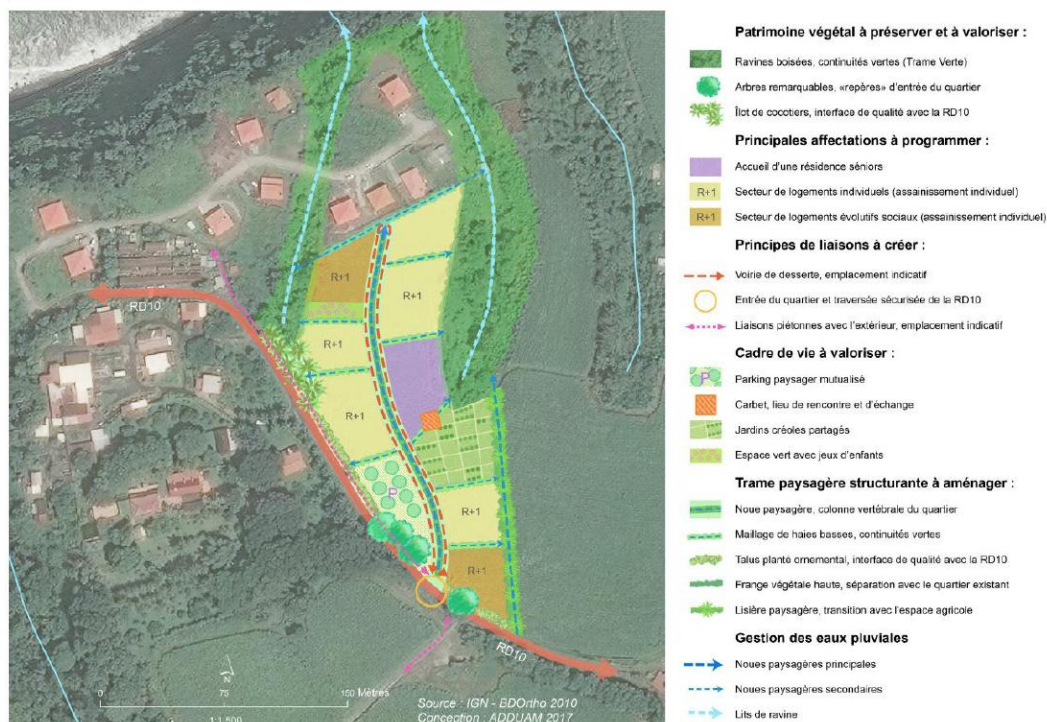
Après deux années d'études, qui ont vu notamment la réalisation d'un atelier de co-construction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du nouveau quartier de Beauséjour avec les élus, la ville a arrêté son PLU en date du 1^{er} juin 2018.



Le projet municipal repose sur trois grandes orientations qui ont pour but de promouvoir un aménagement durable du territoire Riverain :

- Des ressources naturelles à préserver ;
- Une économie locale à mobiliser axée sur l'éco-développement ;
- Un cadre de vie agréable à développer et à diversifier.

OAP du quartier de Beauséjour



Le dossier de PLU sera transmis prochainement aux Personnes Publiques Associées pour une durée de 3 mois. Il sera également soumis à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) pour avis.